

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
Commune de SAINT-CHAMOND  
Rue grange roux

RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX  
SECTION 258 AB  
PARCELLE n°492

# PLAN DE DIVISION



PROPRIETE  
Consorts MONTAGNE

Date	Indice	Nature de la modification	Référence	21442
26/04/23	A	Ajout des nouveaux numéros cadastraux		
Terrain	24/03/23	Fichier info : 21442_c2023.dwg	Date	25/04/23
Planimétrie : RGF93 / CC46		Altimétrie : Sans	Echelle	1/200



**Frédéric FAURET**  
Géomètre-Expert  
[www.geoexpert42.fr](http://www.geoexpert42.fr)

Agence de  
**Saint-Chamond**  
48, rue de la république  
42400 Saint-Chamond  
Tél. 04.77.22.78.25  
contact@geoexpert42.fr

Agence de  
**Montbrison**  
2bis, boulevard Chavassieu  
42600 Montbrison  
Tél. 06.64.90.20.89  
montbrison@geoexpert42.fr

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20230515-DL20230072-DE

**Caractéristiques de la contenance cadastrale :**

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant. Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt. Les contenances et limites cadastrales ne sont donc pas garanties et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelle.

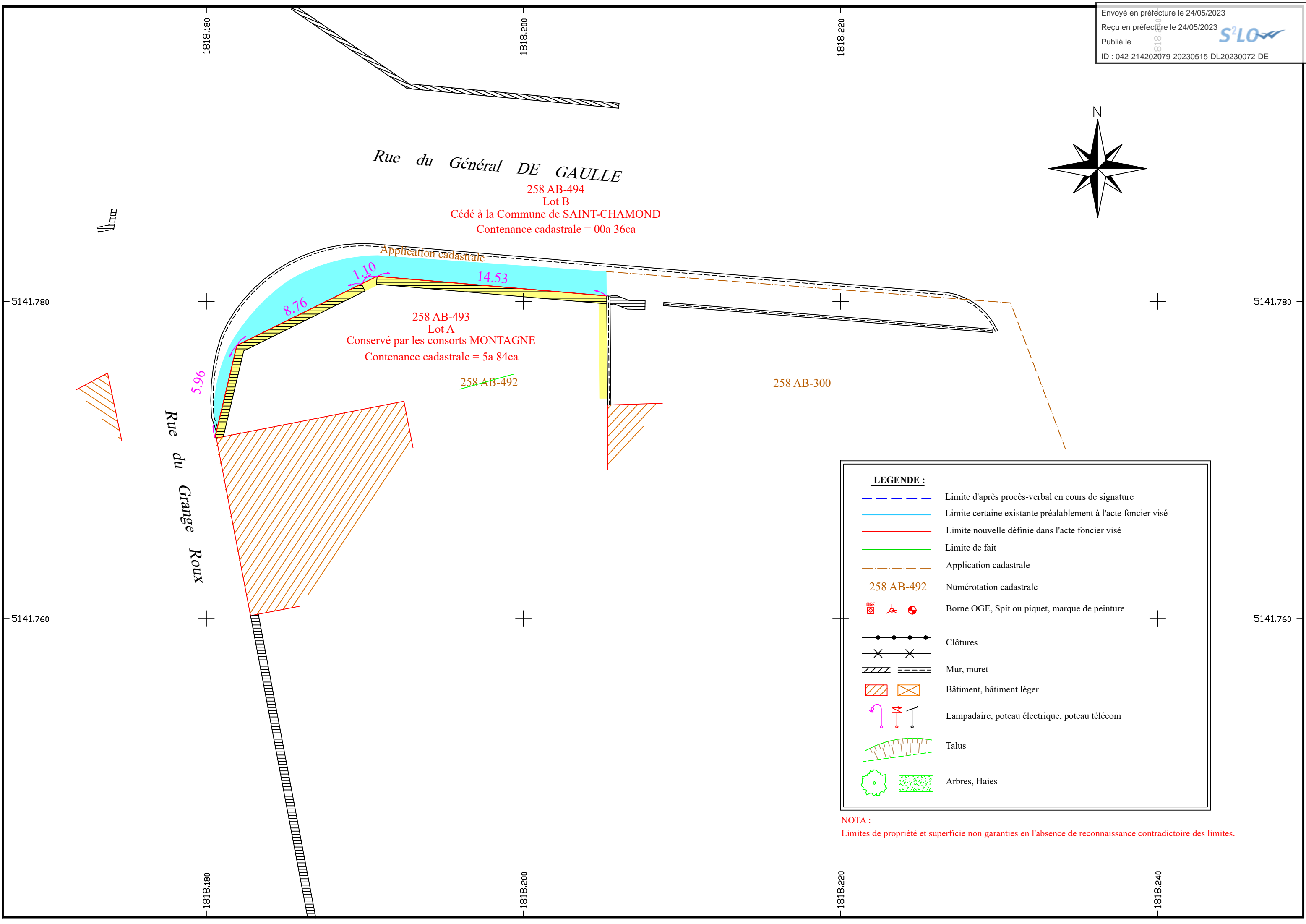
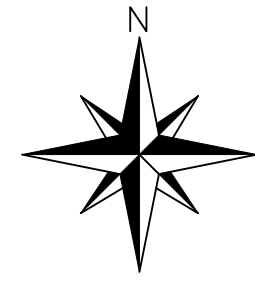
**Caractéristiques de la superficie réelle :**

La superficie réelle est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre limites de propriété, c'est-à-dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales, par la procédure de la délimitation du Domaine Public dans les autres cas. Seules les limites de propriété ainsi déterminées par un Géomètre-Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

**Caractéristiques de la superficie indicative :**

La superficie indicative est obtenue par mesures prises sur le terrain et entre des éléments qui ne constituent pas des limites de propriété privée ou publique comme décrites ci-dessus.

Parcelles mères	Propriétaires	Contenances cadastrales	Désignation provisoire cadastrale	Parcelles filles	Propriétaires après mutation	Contenances cadastrales ou Superficie apparente
258 AB-492	Consorts MONTAGNE	6a 20ca	Lot A	258 AB-493	Consorts MONTAGNE	05a 84ca
			Lot B	258 AB-494	Commune de SAINT-CHAMOND	00a 36ca



*Rue du Général DE GAULLE*  
 258 AB-494  
 Lot B  
 Cédé à la Commune de SAINT-CHAMOND  
 Contenance cadastrale = 00a 36ca

258 AB-493  
 Lot A  
 Conservé par les consorts MONTAGNE  
 Contenance cadastrale = 5a 84ca

258 AB-492

258 AB-300

*Rue du Grange Roux*

**LEGENDE :**

- Limite d'après procès-verbal en cours de signature
- Limite certaine existante préalablement à l'acte foncier visé
- Limite nouvelle définie dans l'acte foncier visé
- Limite de fait
- Application cadastrale
- 258 AB-492** Numérotation cadastrale
- Borne OGC, Spit ou piquet, marque de peinture
- Clôtures
- Mur, muret
- Bâtiment, bâtiment léger
- Lampadaire, poteau électrique, poteau télécom
- Talus
- Arbres, Haies

**NOTA :**  
 Limites de propriété et superficie non garanties en l'absence de reconnaissance contradictoire des limites.